



ASSEMBLÉE
NATIONALE

VILLE DE ROYAN



Le 30 mai 2011

Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Mariage très signalée

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Cher Luc,

Permettez-moi d'appeler de nouveau votre attention sur la réforme des rythmes scolaires, et en particulier sur une éventuelle modification des vacances scolaires d'été pour la période 2013-2014.

Tout en étant bien conscients des contraintes qui pèsent sur votre département ministériel pour offrir aux élèves les rythmes d'étude les plus favorables à leur réussite, beaucoup de commerçants et de professionnels du tourisme craignent les conséquences d'un nouveau recul de la date des vacances estivales, pour l'ensemble des zones académiques. Celui-ci serait durement ressenti, car une part significative des chiffres d'affaires est réalisée durant cette période.

Un premier rapport de synthèse de la Conférence nationale des rythmes scolaires vous a été remis, le 25 janvier dernier, après une concertation avec toutes les parties concernées, et en particulier les professionnels du tourisme.

Le comité de pilotage de la Conférence nationale des rythmes scolaires a laissé filtrer quelques pistes de réflexion, notamment l'allongement de l'année scolaire de deux semaines, passant de 36 à 38 semaines. Les vacances d'été seraient alors réduites de quinze jours. J'ai bien noté qu'un zonage pourrait être envisagé, et pour lequel je milite. Le rapport final vous sera présenté fin juin, afin que vous puissiez vous prononcer sur l'opportunité d'une telle réforme.

A ce stade, comme député-maire de Royan et Président de la section des relations internationales et européennes du Conseil National de Tourisme, je tiens, une fois encore, à vous réaffirmer ma position sur cette affaire sensible:

- 1°) S'agissant des « grandes vacances », il paraît souhaitable d'envisager un étalement des vacances d'été, avec la mise en place de 3 zones, à l'image de ce qui fonctionne très bien pour les vacances hivernales et pascales. Un tel zonage aurait l'avantage social de faciliter les transports et d'éviter aux familles les plus modestes les tarifs élevés de la haute saison, ainsi que de maintenir des activités touristiques et des emplois, tout en évitant la saturation des équipements entre la fin juillet et la mi-août. L'étalement dans le temps est la condition d'un meilleur étalement dans l'espace et permet d'éviter l'hyper concentration du mois d'août.

- 2°) Pour ce qui est de la journée hebdomadaire de repos, la quasi totalité des élus locaux m'ont fait part de leur préférence pour le mercredi matin, au lieu du samedi matin, en cas de retour à une semaine de 4 jours ½.

C'est pourquoi je vous serais très reconnaissant de bien prendre en compte ces recommandations, car il y va de l'attractivité et du développement économique de nos territoires touristiques, littoraux, ruraux et de montagne.

Avec par avance toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre Cabinet pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Cher Luc, à l'expression de ma considération distinguée

et de mon très fidèle dévouement.

Didier Quentin
Didier QUENTIN
(portable 06 11 30 19 20)

- Copie à Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux Petites et Moyennes Entreprises, au Tourisme, aux Services et à la Consommation.

Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94

Permanence Parlementaire
en Charente Maritime

21, bd Germaine de la Falaise - 17200 ROYAN

Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15

site internet : www.didierquentin.com - E-mail : didierquentin@voila.fr

Hôtel de Ville
80, av de Pontallac
17205 ROYAN CEDEX

Tél. 05 46 39 01 08

Fax 05 46 39 56 91